Comment le trafic de cannabis a mené au 360 Rooftop, un bar-restaurant-chicha à Paris 20e ?

01/10/2021 à 10h38



C’est la question débattue hier devant le tribunal correctionnel de Nanterre, au deuxième jour du procès pour trafic de stupéfiants et blanchiment de six prévenus arrêtés en 2018 et 2019. S’il s’est défendu d’être « le chef des opérations » dans ce trafic de résine de cannabis que les enquêteurs de la sûreté départementale 92 ont démantelé à partir d’un « tuyau », Omar R. est bien le principal prévenu du dossier.

[…]

Il y a aussi et surtout cet historique de caisse de l’Opium, bar-restaurant du XIII e arrondissement, où Omar avait ses habitudes, trouvé chez lui le jour de la perquisition. Un de ses amis, Fathi A., également jugé dans cette affaire, était le gérant de fait de cet établissement, dont une partie des fonds aurait permis d’investir dans le bar de la porte des Lilas. « Un jour j’ai eu besoin d’emprunter le scooter de Fathi, raconte-t-il. Je lui ai laissé mon véhicule et, quand je l’ai récupéré, il y avait de la nourriture et un papier.

Après, il m’a dit qu’il fallait que je lui rende ce ticket de caisse. » Donc, Omar n’a « aucune implication financière » à l’Opium ou au 360, affirme-t-il.

Reste ce document découvert chez Aziz A., un des autres prévenus, qui apparaît comme le bras droit d’Omar dans le trafic. Un document portant notamment le prénom d’Omar accolé à cette somme : 20 000 €, celui de Fathi pour 120 000 € et celui de la société exploitant le 360 Rooftop. « Rien à voir », affirme encore Omar. « C’était pour un projet de petit resto, quand j’aurai l’argent. » La société qui exploitait le bar-restaurant-chicha de la porte des Lilas est également renvoyée devant le tribunal correctionnel. Le procès doit s’achever ce vendredi.

Le Parisien